

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017

MEMBRES EN EXERCICE

Etaient présents : M BUSTIN Guy ; Mme DI CRISTINA Caroline ; M BUSTIN David ; M TOURBEZ Hervé ; Mme DELCOURT Fabienne ; M SIMON Didier ; Mme SALINGUE Ghislaine ; M SMITS Jean-François ; Mme LUDEWIG Adeline ; Mme KOWALSKI Isabelle ; M FORTE Serge ; Mme BOUKLA Giulia ; M HOUBART Jean-Luc ; M LIEGEOIS Bernard ; M SZYMANIAK Richard ; Mme MARLOT Josette ; M MAKSYMOWICZ Thadée ; Mme WACHOWIAK Sylvie ; M PHILOMETE Eric ; Mme KWIECIEN Laura ; M VAN DER HOEVEN Serge ; M MIXTE Alain ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France.

CONVOCATION EN DATE DU 24 JUIN 2017



PRESIDENCE : M BUSTIN Guy

SECRETAIRE DE SEANCE : M SMITS Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **33**

Membres absents / excusés / représentés : **9**

Mme FONTAINE Nadine (procuration à Mme MARLOT Josette) ;
Mme MAKSYMOWICZ Louissette (procuration à M MAKSYMOWICZ Thadée) ;
M SIDER Joël (procuration à Mme LUDEWIG Adeline) ;
Mme TOURBEZ Emilie (procuration à M LIEGEOIS Bernard) ;
Mme CHERQUEFOSSE Martine (procuration à M FORTE Serge) ;
Mme TROTIN Thérèse (procuration à Mme BRUNET Annie-France) ;
Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie (procuration à M AGAH Franck) ;
M BEUDIN Michel (procuration à M MIXTE Alain) ;
Mme SOLINI Corinne (procuration à M VAN DER HOEVEN Serge).

ORDRE DU JOUR

1) Secrétariat Général

- 1.1 Adoption du compte rendu du 30 mai 2017
- 1.2 Elections sénatoriales du 24 septembre 2017

2) Comptabilité – Finances

- 2.1 Admission en non-valeur de titres de recettes
- 2.2 Subvention à l'association « Amicale pour le don de sang bénévole »
- 2.3 Subvention à l'UIVC

3) ST / Urbanisme

- 3.1 Vente de l'immeuble cadastré section BC parcelle n°207

4) Gestion des Ressources Humaines

- 4.1 Filière Animation au 28-08-2017
- 4.2 Nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque et nouveau cycle de travail du personnel

5) Événementiel / Culture

- 5.1 Convention entre les écoles de musique de Condé sur l'Escaut – Vieux-Condé et Hergnies
- 5.2 Tarifs de l'école de musique
- 5.3 Modification du règlement intérieur du Complexe Sportif

6) Service Education Jeunesse

- 6.1 Rythmes Scolaires
- 6.2 PEDT 2017/2019

7) Politique de la Ville

- 7.1 Contrat de Ville 2017 – Approbation du programme annuel

8) Compte rendu de décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

Adoption du Compte Rendu du 30 mai 2017

➤ *Unanimité*

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal en précisant le caractère exceptionnel de cette assemblée car c'est la première fois que les 36 000 communes de France se réunissent le même jour à la même heure dans le cadre des élections sénatoriales.

Monsieur le Maire félicite avec un peu d'avance Madame Lemoine Louise qui se mariera au mois de Juillet et évoque le décès de Madame Simone Veil qui a marqué la politique française notamment pour son engagement dans la défense des droits des femmes.

Monsieur le Maire indique qu'il y a de nombreuses procurations en raison de conseillers municipaux actuellement en Allemagne dans le cadre du jumelage.

Monsieur le Maire indique qu'un point important a été ajouté sur table concernant une motion appelant le département à bien vouloir s'engager à nouveau auprès des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles.

L'assemblée à l'unanimité émet un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

D/2017-80 : Elections sénatoriales du 24 septembre 2017

Madame Di Cristina Caroline explique à l'assemblée qu'en vertu de la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs et considérant la demande de Monsieur le Préfet du Nord, le Conseil Municipal se réunit pour désigner 9 suppléants chargés de les représenter pour les élections sénatoriales dont la date est fixée au 24 septembre 2017.

Madame Di Cristina rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des petites cartons avec la liste des 9 suppléants sur la table afin de procéder au vote, pour ceux qui le souhaitent un isoloir est également disponible.

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 33
- Blancs, nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33
- **la liste n°1 Pour construire ensemble 20 voix.**
- **la liste n°2 Vieux-Condé Passionnéement obtient 13 voix.**

Après application du quotient électoral :

- **la liste n°1 Pour construire ensemble obtient six délégués suppléants.**
- **la liste n°2 Vieux-Condé Passionnéement obtient trois délégués suppléants.**

Sont élus, pour la liste numéro 1 Construire ensemble :

Mme Nicole BRACONNIER épouse BUSTIN

M Pietro DI CRISTINA

Mme Clara ROSSANO épouse FORTE

M Alain GOEMAES

Mme Alexandra FORTE épouse SMITS

M Alexandre GOEMAES

Pour la liste Vieux condé passionnément :
M Pierre SCARAMUZZINO
Mme Marie France FETY épouse LEMOINE
M Michel LATAWIEC

Le procès-verbal sera envoyé en sous-Préfecture.

D/2017-81 Motion appelant le Département du Nord à se réengager auprès des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la motion suivante :

Dans le Département du Nord, plusieurs associations (CAPER Thiant, ADVASUD, CAPRA Roubaix, ARDEVA, APDA, ADELVA Sambre – Avesnois, ADEVA 59) interviennent quotidiennement auprès des victimes de l'amiante et de leurs familles.

Elles leur apportent une aide psychologique, les informent de leurs droits, les accompagnent dans la préparation des dossiers d'indemnisation et, si tant est que cela soit possible, essaient d'obtenir réparation de préjudices malheureusement inestimables.

Exerçant des missions d'intérêt public, ces associations sont principalement animées par des militants bénévoles, souvent anciens salariés de l'industrie de l'amiante. Leur financement repose essentiellement sur les cotisations de leurs adhérents et les subventions de quelques collectivités territoriales.

Le 16 octobre 2012, sur proposition de Michel LEFEBVRE, alors Vice-Président en charge de la Santé, le Conseil général du Nord avait unanimement adopté une délibération affirmant le soutien du Département aux associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles.

Par leur vote, l'ensemble des élu(e)s au Département, toutes sensibilités politiques confondues, avaient alors décidé d'accorder un budget de 100 000 € destinés à aider les projets de ces associations en matière d'accès aux droits, de soutien psychologique auprès des malades et de leur entourage ou encore de communication.

Reconduit durant les années suivantes, l'engagement financier du Département a cependant été remis en cause à l'issue du changement de majorité intervenu en mars 2015.

Ainsi, depuis lors, les demandes de subvention des associations de défense des victimes de l'amiante se voient-elles opposer des réponses défavorables, au motif que leurs projets répondent pas aux orientations du nouveau plan départemental santé-bien-être du Département.

Le conseil municipal, réuni ce jour :

- tient à réaffirmer son entière solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles, touchées par ce grave problème de santé publique
- exprime sa vive désapprobation quant au désengagement du Département en matière de financement des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles
- Appelle l'institution départementale à revoir sa position en la matière et de concourir ainsi à la pérennisation de ces structures associatives qui mènent un travail remarquable auprès de centaines de familles du Nord

D/2017-82 Admission en non-valeur de titres de recettes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Receveur municipal a transmis des états de demande d'admissions en non-valeur.

Ils correspondent à des titres émis sur l'exercice 2016. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur.

Motif de la présentation en ADMISSION EN NON VALEUR	Année d'émission des titres	CONCERNE	MONTANT en Euros
Présentation de la liste 2811420232			
Combinaison infructueuse d'acte	2016	ALSH	21
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	ALSH	37,20
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	ALSH	8,20
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Cantine	9,90
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Accueil matin et soir	7,75
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	ALSH	7,50
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Halte-Garderie	25,20
Présentation de la liste 2811230232			
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Cantine	10
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Accueil matin et soir	8,70
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Accueil matin et soir	15,50
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Halte-Garderie	11,21
Présentation de la liste 2811620232			
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Cantine	22,50
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Cantine	21,20
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Cantine	19
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Halte-Garderie	16,80
Présentation de la liste 2811220232			
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Cantine	55
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Accueil matin et soir	7
Montant inférieur au seuil des poursuites	2016	Halte-Garderie	5
TOTAL des listes présentées en non valeurs			309,48 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée conformément à la législation en vigueur de bien vouloir se prononcer pour une admission en non-valeur.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6541 du budget 2017 de la commune.

➤ *Unanimité*

Subvention à l' UIVC

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le dossier étant incomplet le point sera donc abordé au cours d'un prochain Conseil Municipal.

D/2017-83 Subvention 2017 – Association « Amicale pour le don de sang bénévole » section de Condé et environs.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association « Amicale pour le don de sang Bénévole » a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une subvention d'un montant de 220 € à l'association susmentionnée.

Il est demandé au conseil Municipal, après en avoir délibéré,

D'EMETTRE un avis favorable à la proposition sus-évoquée,

D'AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 220 € à l'association « Amicale pour le don de sang Bénévole ».

Cette dépense sera imputée sur le budget 2017 de la commune.

➤ *Unanimité*

D/2017-84 Vente d'un immeuble cadastré section BC parcelle n°207

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal par délibérations en date du 27 août 2015 et du 24 mai 2016 avait décidé la mise en vente par adjudication de l'immeuble cadastré section BC parcelle n°207 (ancien cadastre BC n°190) pour une superficie de 1278 m² situé au 217 rue Nestor Bouliez à Vieux-Condé.

Afin de rendre la vente plus attractive, la dernière mise à prix avait été fixée à 10 % en dessous de l'estimation domaniale du 23 mars 2015 soit 157 500 € au lieu de 175 000 €. Une nouvelle estimation domaniale a été réalisée.

Au terme de cette procédure infructueuse, il est proposé une nouvelle démarche visant l'aliénation de cet immeuble en recourant à une vente de gré à gré.

Monsieur Le Maire informe qu'une offre d'achat a été faite par Mr ALATI Silvio demeurant au 331, rue de l'Egalité à Hergnies (59199) et Melle VELLA Joanna au prix de 157 500 €. Cependant cette habitation ayant subi des dégradations, notamment sur la plupart des vitrages qui sont à remplacer. Un devis a été établi par la société AD Vitres pour un montant de 1125,95 €.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'offre d'achat susvisée en déduisant le montant du devis, soit une vente au prix de 156 374,05 € (157 500 € - 1125,95 €). Les travaux seront réalisés par le futur acquéreur.

Il est demandé au conseil municipal, après avoir délibéré,

D'APPROUVER l'offre d'achat de 157 500 € émise par Mr ALATI Silvio et Melle VELLA Joanna

DE DONNER un avis favorable pour la vente à Mr ALATI Silvio et Melle VELLA Joanna de l'immeuble cadastré section BC n°207 (ancien cadastre BC n°190) pour une superficie de 1 278 m² située au 217 rue Nestor Bouliez à Vieux-Condé au prix de 156 374,05 €.

DE DECIDER que la vente sera passée par-devant Maître Vivien STREIFF, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163).

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir nécessaire à la concrétisation de cette opération.

Monsieur David Bustin précise qu'afin de rendre la vente plus attractive, la municipalité a souhaité baisser l'estimation domaniale de 10%. La procédure ayant été infructueuse, une nouvelle démarche auprès de Maître Streiff Notaire à Condé sur l'Escaut était nécessaire.

Une proposition a été faite auprès du Notaire par Monsieur Alati Silvio demeurant à Hergnies et Melle Vella Johanna au prix de 157 500 euros. Entre les deux procédures des dégradations ont été constatées notamment des vitres brisées sur l'immeuble, une estimation du coût de remplacement des vitres a été réalisée afin que le futur acheteur n'hérite pas d'une dépense supplémentaire imprévue, un devis a été demandé à la société ADvitres, ce dernier a été transmis au notaire et s'élève à 1025,95 euros.

Il est donc proposer au Conseil Municipal de vendre a 157 500€ - 1025,95€ soit 156 374,05 euros.

Monsieur VAN DER HOEVEN Serge rappelle que le boulon avait émis le souhait d'acquérir cette maison au prix de 175 000 euros et que cela n'a pas été possible du fait de la mésentente entre la municipalité et le boulon, aujourd'hui la commune s'apprête à vendre ce bien au prix de 157 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que le Boulon s'est porté acquéreur d'un bien situé à proximité de ses locaux.

Monsieur BUSTIN David précise que le Boulon était libre de faire une proposition comme cela aurait été possible pour les particuliers, associations ou entreprises.

➤ *Unanimité*

D/2017-90 Rythmes Scolaires – Modification suite à consultation

Le nouveau ministre de l'Education souhaite rouvrir le dossier des rythmes scolaires, lequel doit donner la possibilité aux communes de revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles dès la rentrée de septembre 2017, un mouvement qui pourrait s'amplifier l'année suivante.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

lequel autorise de nouvelles dérogations à l'application de la semaine e 4,5 jours par semaine : selon ce texte, il est permis "au directeur académique des services de l'Education nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours". Cela constituerait donc le troisième changement de rythmes pour les écoliers en neuf ans.

Pour ce faire, la municipalité a souhaité solliciter l'avis des professionnels de l'Education Nationale exerçant sur le territoire communal lesquels ont émis le souhait unanime d'un retour à la semaine des 4 jours ainsi que l'avis des familles concernées ; une consultation a été mise en place auprès de ces dernières. Le dépouillement des réponses a fait apparaître une large majorité pour le retour à la semaine des 4 jours.

En effet, sur les 650 réponses qui nous sont parvenues.

- 569 (soit 87 %) se sont prononcées en faveur du retour à la semaine des 4 jours,
- 81 (soit 13 %) se sont prononcées pour le maintien de l'organisation actuelle.

⊗ De ce fait, au regard des résultats de la consultation, il est proposé que l'Assemblée prenne une délibération sollicitant ce retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017, délibération qui sera ensuite transmise, pour avis, au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-Dasen).

En effet, Monsieur le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, a confirmé qu'il y aurait un assouplissement des rythmes pour la rentrée, en précisant que "tous les territoires satisfaits" doivent "continuer" à appliquer l'organisation actuelle. Les autres municipalités "pourront, si elles sont prêtes, à la rentrée prochaine, changer leur dispositif avec le soutien" de l'institution.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

D'EMETTRE un avis favorable à la mise en place de la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 au sein des écoles Vieux-Condéennes,

D'AUTORISER M le Maire à solliciter l'avis de la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire explique que le décret qui est paru le 27 juin 2017 attend l'avis de l'académie pour le retour de la semaine à 4 jours.

Monsieur SMITS Jean-François indique que suite à la réception du décret du 27 juin 2017 il est possible de modifier le rythme scolaire, un sondage réalisé auprès des parents a montré que 87% des votant souhaitent revenir à la semaine de 4 jours.

L'inspection a demandé également que cette proposition fasse l'objet d'un vote au sein des conseils d'école, les horaires pour 8h30 11h30 13h30 16h30 ont remporté la majorité des suffrages.

Monsieur le Maire précise que les enfants seront accueillis en ACM les mercredis de 7H30 à 11H30 et de 13H30 à 18H00 et que la pause méridienne sera assurée. Les activités seront proposées aux choix selon les tranches d'âges. Cet accueil sera payant à l'inverse des TAP et des NAP, les tarifs seront dégressifs en fonction des revenus des ménages avec le cas échéant une participation financière de la CAF.

Monsieur MIXTE Alain indique que le nouveau ministre de l'Education Nationale à peine nommé s'est attelé à défaire le travail réalisé par le gouvernement précédent, des sondages ont été réalisés juste avant les vacances sans que les effets bénéfiques de la semaine de 5 jours aient été comptabilisés, analysés et expliqués, un seul argument négatif a été mis en avant, c'est la fatigue des enfants sur laquelle personne ne s'interroge vraiment ; celle-ci est-elle due à l'école qui ne représente que 15% du temps de vie des enfants, au manque de sommeil, au temps passé

devant les écrans, aux week-ends surchargés ? Aucune réponse n'est apportée, aucune précision. Certes comparaison n'est pas raison, néanmoins depuis plusieurs années les élèves belges vont à l'école 5 matinées y compris le mercredi et les après-midis se terminent vers 15 heures, intégrant le fait que les enfants sont plus attentifs en matinée, plus concentrés et assimilent mieux les matières fondamentales. Nul ne parle ici de fatigue, les enfants belges seraient-ils plus résistants que les français ?

Il est vain de vouloir s'opposer au choix des parents qui pensent faire le meilleur choix pour leurs enfants, cependant cette réforme semblait-être une grande avancée pédagogique et avait le soutien du groupe d'opposition, aussi ce dernier s'abstiendra sur ce point.

Monsieur SMITS Jean-François confirme que les enfants sont plus attentifs le matin, néanmoins, nombre d'entre eux pratiquent des activités périscolaires et la coupure du mercredi est en ce sens nécessaire.

Monsieur AGAH Franck demande si les ACM vont maintenant démarrer les mercredi matin et si oui, si un avenant a été proposé au niveau de la CAF.

Madame DELCOURT Fabienne indique qu'un avenant a déjà été envoyé à la CAF.

➤ *Majorité*

Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge (procuration de Mme SOLINI Corinne) ; M MIXTE Alain (procuration de M BEUDIN Michel) ; M AGAH Franck (procuration de Mme TRELCAU-CHOUAN Valérie) ; M BRUNET Annie-France (procuration de Mme TROTIN Thérèse)

Mme MARLOT Josette (procuration de Mme FONTAINE Nadine)

Mme BOUKLA Giulia

D/2017-85 Filière animation au 28/08/2017

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement laisse libre choix aux municipalités de réorganiser le rythme scolaire sur une semaine de 4 jours ou de maintenir les Nouvelles Activités Périscolaires.

Après avoir étudié cette thématique avec l'inspection académique, les directeurs d'établissements et après avoir sondé les familles, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, le rythme scolaire s'organisera sur 4 jours (Lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Pour cela, il est nécessaire de revoir le tableau des effectifs du personnel d'animation pour proposer l'accueil du matin et l'accueil du soir, la pause méridienne, les Accueils Collectifs des Mineurs les mercredis toute la journée ainsi que les Accueils Collectifs des Mineurs durant les petites vacances scolaires.

Il est demandé au conseil municipal de Vieux-Condé, sur proposition de monsieur le maire,

DE DECIDER

De supprimer les postes suivants :

- 1 adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (130 / 151,67èmes),
- 13 adjoints d'animation à temps complet,
- 3 Adjoints d'animation à temps non complet (125,67/151,67èmes),
- 1 Adjoint d'animation à temps non complet (117/151,67èmes),
- 2 Adjoints d'animation à temps non complet (104/151,67èmes),
- 1 Adjoint d'animation à temps non complet (83,63/151,67èmes).
- 2 Adjoints d'animation à temps non complet (82,34/151,67èmes).
- 1 Adjoint d'animation à temps non complet (43,33/151,67èmes).
- 5 Adjoints d'animation à temps non complet (17,33/151,67èmes).
- 26 Adjoints d'animation à temps non complet (35,75/151.67èmes),

De créer les postes suivants :

- 4 Adjoints d'animation à temps non complet (86.67/151.67ème),
- 29 Adjoints d'animation à temps non complet (39/151.67ème).

La mise à jour au 28/08/2017 du tableau du personnel ci-après dans la filière animation comme suit :

- 1 Animateur principal de 1ère classe à temps complet.
- 1 Animateur principal de 2ème classe à temps complet.
- 3 Animateurs à temps complet.
- 1 Adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet.
- 3 Adjoints d'animation principaux de 2ème classe à temps complet.
- 7 Adjoints d'animation à temps complet.
- 7 Adjoints d'animation à temps non complet (104/151,67èmes).
- 4 Adjoints d'animation à temps non complet (86.67/151,67èmes).
- 29 Adjoints d'animation à temps non complet (39/151.67èmes).

Madame Di Cristina indique que c'est l'occasion de faire le point sur les postes des rythmes scolaires en supprimant les postes vacants de 2013 et en créant des postes pour le nouveau fonctionnement, en plus des postes existant actuellement.

➤ *Majorité*

Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge (procuration de Mme SOLINI Corinne) ; M MIXTE Alain (procuration de M BEUDIN Michel) ; M AGAH Franck (procuration de Mme TRELCAU-CHOUAN Valérie) ; M BRUNET Annie-France (procuration de Mme TROTIN Thérèse)

Mme MARLOT Josette (procuration de Mme FONTAINE Nadine)

Mme BOUKLA Giulia

D/2017-86 Nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque et nouveau cycle de travail du personnel

Le Maire de la Ville de Vieux-Condé,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 28 mars 2017, reçue en sous-Préfecture le 30 mars 2017, ayant pour objet la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122 – 22 du Code des Communes ;

Afin de permettre la continuité du service public sur l'axe culturel en tenant compte de la rationalisation de l'effectif du personnel, M. le Maire propose des nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque et du cycle de travail du personnel.

1° Ouverture au public :

- Maintien de l'ouverture le dimanche de 10h à 12h les 1^{er} et 3^{ème} dimanche sauf en juillet et en août

- Horaire en période scolaire et petites vacances :

Lundi : FERME

Mardi et vendredi : 10h-12h / 14h-17h30

Mercredi : 9h-12h / 14h-17h

Jeudi : FERME au public (réservé à l'accueil du scolaire et à la réflexion collective de projets culturels)

Samedi : 9h30-12h / 14h-17h

- Horaires juillet et août :

Du mardi au samedi 10h-12h / 14h-16h30

2° Emploi du temps du personnel :

- Période scolaire et petites vacances

Du mardi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h30

Samedi 9h-12h / 13h30-17h30

Dimanche : 10h-12h (rotation du personnel par binôme)

- Juillet et août

Du mardi au samedi : 8h30-12h / 13h30-17h00

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré,

D'EMETTRE un avis favorable aux propositions des nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque et du cycle de travail du personnel susmentionnées.

Monsieur VAN DER HOEVEN Serge indique que s'il y a eu concertation avec le personnel aucune réunion de la commission culture n'a été programmée et dans ce cadre le groupe d'opposition s'abstiendra.

➤ *Majorité*

Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge (procuration de Mme SOLINI Corinne) ; M MIXTE Alain (procuration de M BEUDIN Michel) ; M AGAH Franck (procuration de Mme TRELCA-CHOUAN Valérie) ; M BRUNET Annie-France (procuration de Mme TROTIN Thérèse)

Mme MARLOT Josette (procuration de Mme FONTAINE Nadine)

Mme BOUKLA Giulia

D/2017-87 Convention de partenariat entre les écoles de musique de Condé sur l'Escaut, Vieux-Condé et Hergnies – Annexe

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, les trois écoles de musique de Condé sur l'Escaut, Vieux-Condé et Hergnies travaillent ensemble sur des projets collectifs tels que : mise en œuvre d'ensembles instrumentaux, recrutement de professeurs, programme commun en Formation Musicale etc...

Afin de rendre visible ces différentes actions et valoriser le partenariat instauré entre les trois collectivités l'écriture d'une convention encadrant ces échanges s'avère indispensable.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

D'AUTORISER M le Maire à signer la convention à intervenir entre les écoles de musique des villes de Condé sur l'Escaut, Vieux-Condé et Hergnies.

➤ Majorité

Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge (procuration de Mme SOLINI Corinne) ; M MIXTE Alain (procuration de M BEUDIN Michel) ; M AGAH Franck (procuration de Mme TRELCAAT-CHOUAN Valérie) ; M BRUNET Annie-France (procuration de Mme TROTIN Thérèse)

Mme MARLOT Josette (procuration de Mme FONTAINE Nadine)

Mme BOUKLA Giulia

D/2017-88 Nouveaux tarifs de l'école de musique

Le Maire de la Ville de Vieux-Condé,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 28 mars 2017, reçue en sous-Préfecture le 30 mars 2017, ayant pour objet la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122 – 22 du Code des Communes ;

Public concerné	Vieux-Condéens	Condéens, Hergnisiens et Fresnes/Escaut	Extérieurs aux 3 communes
Jardin musical/Eveil Musical			
- 1 enfant	12 €	20 €	40 €
- 2 enfants	18 €	30 €	(inscription par élève)
- 3 enfants	23 €	40 €	
Cursus classique et Musiques Actuelles			
- 1 enfant/élève	17 €	30 €	90 €
- 2 enfants/élèves	22 €	50 €	(inscription par élève)
- 3 enfants/élèves	29 €	60 €	
Elève pratiquant un deuxième instrument (supplément au tarif cursus classique)	20 €	35 €	70 €
Tarif famille (+ de 4, avec ou sans FM)	36 €	80 €	120 €

Ensembles instrumentaux avec professeur (hors cursus classique) : Chorale, batucada, djembé,...	15 €	20 €	40 €
Groupes autonomes Mise à disposition d'une salle de répétition	15 €/musicien	50 €/musicien	50 €/musicien
Location/Prêt d'instrument	Vieux-Condé et Condé : Gratuit / caution de 300 € Hergnies : 35 € pour les hergnisiens / 70 € pour les extérieurs		

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré,

D'EMETTRE un avis favorable aux propositions de tarifs susmentionnées.

➤ *Majorité*

Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge (procuration de Mme SOLINI Corinne) ; M MIXTE Alain (procuration de M BEUDIN Michel) ; M AGAH Franck (procuration de Mme TRELCAAT-CHOUAN Valérie) ; M BRUNET Annie-France (procuration de Mme TROTIN Thérèse)

Mme MARLOT Josette (procuration de Mme FONTAINE Nadine)

Mme BOUKLA Giulia

D/2017-89 Modification du règlement du Complexe Sportif de Vieux-Condé - Annexe

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier le règlement intérieur du Complexe Sportif afin d'en assurer un usage plus sécurisé et respectueux des biens et des personnes.

Il invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance du règlement figurant en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

D'ADOPTER le règlement annexé au projet de délibération.

Monsieur FORTE Serge précise que la commission des sports s'est réunie et qu'à cette occasion les éléments du règlement ont été transmis ; quelques points ont été modifiés dans le cadre de l'application du plan Vigipirate. Ce document sera adressée à l'association de manière nominative et sera signé et parafé avec la mention « lu et approuvé ».

➤ *Unanimité*

D/2017-90 Contrat de ville 2017 – APPROBATION DU PROGRAMME ANNUEL

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le programme 2017 du Contrat de ville, tel que la Ville le propose à l'Etat.

L'engagement de la Ville est conditionné par l'engagement contractuel parallèle de l'Etat. Comme chaque année, l'Etat notifiera dans un second temps à la Ville son acceptation et les montants de la subvention du programme proposé, ou modulera le soutien financier sollicité.

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Porteur de l'action</i>	Coût total TTC en €	ETAT	Autres	Coût Ville T.T.C. en €
VVV	Centre socio culturel	26 140	15 000	7140	4 000
NOS QUARTIERSD'ETE	Centre socio culturel	13 550		9 635	3 915
VOYAGE A TRAVERS LES LANGUES	Centre socio culturel	11 341	2 865	5612	2 864
MIEUX VIVRE DANS AU QUOTIDIEN	Centre socio culturel	17 452	4 686	8080	4 686
JEUNES ET CITOYENS DANS MA VILLE	Centre socio culturel	20 089	4 570	10 950	4 569
CONSTRUIRE MON ECO LOGIS	Centre socio culturel	7552		5286	2266
LA CULTURE POUR S'EN SORTIR	Le Boulon	68 939	20 000	28 939	20 000
F.P.H	EJL	7 600	3 800		3 800
CERTIFICATION DE FORMATION EN ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN	STAJ, INTERCO Vx Condé, Beuvrages, St-Saulve	5 000	3 200	1200	600
INGIENERIE CISPD	INTERCO Vx Condé, Condé, Fresnes	38 600	0	25800	Environ 12 800/commune
J'ECRIS ET JE VIS MON SPECTACLE	commune	2 000	1 300		700
OUVRONS-NOUS AUX LIVRES	commune	10 000	6 500		3 500
total		228263	61921	102642	63700

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

D'APPROUVER le programme du contrat de ville 2017 et ses éléments financiers tels que présentés par le tableau ci-dessus :

D'AUTORISER le versement des participations aux porteurs de projets concernés,

DE RAPPELLER que l'engagement contractuel corollaire de la Ville de Vieux Condé ne prendra effet qu'une fois que l'Etat aura notifié à la Ville sa décision sur chacune des actions sus-évoquées et selon les possibilités financières de la commune dans le cadre de son budget 2017.

➤ *Majorité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30
Liste d'émargement

Nom - Prénom	Présent le 19/10/2017	Procuration donnée le 30/06/2017
BUSTIN Guy		
DI-CRISTINA Caroline		
BUSTIN David		
FONTAINE Nadine		Josette MARLOT
TOURBEZ Hervé		
DELCOURT Fabienne		
MAKSYMOWICZ Louisette		Thadée MAKSYMOWICZ
SIMON Didier		
SMITS Jean-François		
FORTE Serge		
SIDER Joël		Adeline LUDEWIG
SALINGUE Ghislaine		
LUDEWIG Adeline		
KOWALSKI Isabelle		
HOUBART Jean-Luc		
TOURBEZ Emilie		Bernard LIEGEOIS
LIEGEOIS Bernard		
SZYMANIAK Richard		
MARLOT Josette		
MAKSYMOWICZ Thadée		
WACHOWIAK Sylvie		
PHILOMETE Eric		
KWIECIEN Laura		
BOUKLA Giulia		
CHERQUEFOSSE Martine		Serge FORTE
VAN DER HOEVEN Serge		
TROTIN Thérèse		Annie-France BRUNET
MIXTE Alain		
TRELCAT-CHOUAN Valérie		Franck AGAH
AGAH Franck		
BRUNET Annie-France		
BEUDIN Michel		Alain MIXTE
SOLINI Corinne		VAN DER HOEVEN Serge